

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 2 - RECYCLAGE - 14 h

Objectif pédagogique	Permettre aux stagiaires d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation.
Public concerné	Tout collaborateur donc la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un ERP /IMH.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> -Savoir lire, écrire et comprendre le français (avoir satisfait au test de français et de compréhension) -Être titulaire d'un certificat de secourisme (PSC1 de moins de 2 ans ou SST en cours de validité) -Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3(depuis moins de 3 ans).
Modalité d'admission	Admission sur dossier
Programme de formation détaillé	<p>Séquence 1 : Prévention</p> <p>Séquence 2 : Moyens de secours</p> <p>Séquence 3 : Gestion du PC Sécurité</p> <p>Séquence 4 : Organisation d'une séance de formation</p> <p>Séquence 5 : L'équipe de sécurité incendie</p>
Validation de la formation	<p>Délivrance d'une ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION RECYCLAGE SSIAP NIVEAU 2.</p> <p>La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.</p> <p>Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.</p> <p>Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.</p> <p><i>Important : Recyclages et formations complémentaires : Recyclage tous les 3 ans.</i></p> <p><i>Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme. Formation complémentaire HO/BO (prérequis à la fonction).</i></p>
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée + Plateau pédagogique avec SSI CATEGORIE A + Matériel pédagogique Spécial pour sécurité Incendie
Accessibilité	<p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.</p>
Durée de la formation et horaire de base	<p>14 heures -2 jours</p> <p>7h par jour soit de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h (35h/semaine)</p>
Information sur la certification	<p>Numéro d'agrément par arrêté préfectoral : 24-2017-11-27-001</p> <p>Agrément : 24-07</p>
Profil du formateur	Chef de sécurité SSIAP 3+ Formateur SST + Expérience dans le secteur de plus de 5 ans.
Tarif de la formation	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 554 EUROS NET PAR STAGIAIRE
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
Formation éligible au CPF	
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras

	24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 - formation@groupe-ass.com
--	--------------------------------------------------------------

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

